

Fondation Charles Léopold Mayer
Pour le progrès humain | Rapport annuel 2025



Sommaire

- P.3** → Le mot de la présidente
- P.4** → Qui sommes-nous ?
- P.6** → Le budget 2025
- P.7** → Faits et chiffres
- P.8** → La politique d'investissement : transition et engagement
- P.9** → Organisation interne et liste des membres
- P.10** → Des lieux au service de la transition
- P.12** → Les programmes
- P.12** → Programme « Économie écologique »
- P.13** → Programme « Une Europe résiliente dans un contexte géopolitique incertain »
- P.14** → Programme « Les territoires en transition écologique »
- P.16** → Programme « Démocratie technique, techniques écologiques et low-tech »
- P.17** → Programme « Démocratie et État de droit »
- P.19** → Programme « Les mouvements de la transition »
- P.20** → Programme « Énergie et Climat »
- P.21** → Programme « Systèmes alimentaires durables territorialisés »
- P.22** → Programme « Régulation des entreprises transnationales et filières durables »
- P.24** → Les trois enveloppes annuelles
- P.27** → Bilan et rapport de l'organe de révision
- P.30** → Bilans comparés aux 31 décembre 2025 et 2024
- P.32** → Comptes de pertes et profits exercices 2025 et 2024

Le mot de la présidente

Face à un monde où les certitudes s'effritent et les crises se superposent, notre engagement pour l'utilité publique ne suffit plus ; il faut de l'audace, de la persévérance et des coalitions. Depuis sa création, la Fondation ne se contente pas d'observer les turbulences géopolitiques, climatiques et démocratiques. Elle agit, avec conviction, pour accompagner celles et ceux qui bâtissent des sociétés plus justes, écologiques et solidaires. Notre boussole reste la même : l'avenir se construit par la solidarité, la pensée libre et le respect des limites planétaires.

Je voudrais saluer la mémoire de Jean Richard, qui nous a quittés mi-2025. Membre du Conseil depuis 2017, Jean a marqué celles et ceux qui l'ont côtoyé par sa curiosité intellectuelle et humaine. Défenseur infatigable du livre et de la bibliodiversité, il voyait dans la pluralité des voix, des récits et des savoirs une condition essentielle de la vitalité démocratique et culturelle. Sa capacité à faire dialoguer des univers différents et son attention aux idées nouvelles ont durablement enrichi nos réflexions. Je tiens à remercier chaleureusement Aurore Merle d'avoir accepté de lui succéder à la présidence des Éditions Charles Léopold Mayer, assurant ainsi la continuité de l'engagement de la Fondation.

L'année 2025 illustre notre capacité collective à nous réinventer sans nous trahir : après des décennies passées à encourager les rencontres entre nos partenaires, nous déployons une énergie nouvelle au sein de l'écosystème philanthropique lui-même. Nous participons désormais davantage à des panels, coconstruisons des initiatives, apprenons de ces échanges et partageons nos propres apprentissages. Cette ouverture réaffirmée vers nos pairs est un levier de choix pour amplifier l'impact collectif de la transition. La FPH est un projet commun.

Cette dynamique se vit aussi à Villarceaux. Notre domaine de 650 hectares n'est plus seulement un lieu d'accueil mais un laboratoire vivant d'un projet communautaire. On y expérimente, au quotidien, de nouvelles formes d'habiter, de produire et de décider ensemble, prouvant que la transition écologique est d'abord une aventure humaine et territoriale concrète.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous les membres du Conseil pour leur engagement lucide et bienveillant dans cette période de renouvellement. Un merci tout particulier à notre direction et à l'ensemble de l'équipe, dont la compétence et l'enthousiasme sont le moteur invisible mais indispensable de nos actions. C'est grâce à ce travail collectif que la Fondation reste un appui solide pour ses plus de 150 partenaires.

Le monde est instable, certes. Mais regardons autour de nous : partout, des femmes et des hommes réinventent le lien social et le rapport au vivant. La FPH, fidèle à la philosophie de son fondateur, se réinvente elle aussi pour être, plus que jamais, pertinente à leurs côtés. Dans une époque qui valorise souvent la réaction immédiate, nous continuerons à défendre la patience, la coopération et l'audace. Car les transformations profondes naissent rarement de l'activisme du moment ; elles naissent de la persévérance de celles et ceux qui n'abandonnent jamais. Avançons ensemble, avec confiance et détermination.

Claudia Genier
Présidente de la FPH



Qui sommes-nous ?

PRÉSENTATION ET ORIGINE



La FPH est une fondation de droit suisse créée en 1982, dans le canton de Vaud. Les moyens dont elle dispose proviennent des revenus du patrimoine légué par Charles Léopold Mayer (1881-1971). Imprégné de valeurs progressistes et grand admirateur d'Alfred Nobel, il a

choisi de mettre sa fortune au service d'actions et de travaux à caractère scientifique et humaniste. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, notamment sur le progrès.

MISSION

La Fondation soutient, par ses dons, des mouvements et des organisations de la société civile dans leurs actions de plaidoyer en faveur d'une transition sociale et écologique. Par son action, la Fondation veut veiller à ce que cette transition s'effectue de manière pacifique et conduise à des modes de fonctionnement de nos sociétés plus participatifs, équitables et durables.

POURQUOI UNE TRANSITION ?

Les crises économiques, sociales et environnementales se multiplient dans toutes les parties du monde. Il ne s'agit pas d'effets collatéraux qu'il suffirait de compenser, mais bien d'un problème structurel de notre modèle de développement. Un changement profond est inévitable. Il est déjà en cours au niveau local : des bonnes pratiques existent et ont fait leurs preuves, d'autres se développent. Mais leur diffusion et leur généralisation rencontrent des blocages institutionnels, économiques, sociaux, culturels et politiques. Lever ces blocages demande temps et persévérance.

INDÉPENDANCE ET LONG TERME

Afin de donner à ses bénéficiaires les meilleures chances d'atteindre leurs objectifs, la Fondation utilise les atouts que lui procure son statut de fondation, l'indépendance et la possibilité d'agir sur le long terme :

- elle soutient des organisations et des actions qui auraient peu de chance de trouver des financements dans le cadre d'appels à projets classiques ;
- elle soutient ses bénéficiaires de manière structurée et dans la durée.

MODE OPÉRATOIRE

La Fondation a choisi de financer :

- la mise en réseau de porteurs d'alternatives et leur capacité de coordination ;
- la production d'analyses, d'expertise et de propositions en vue du changement d'échelle ;
- la diffusion et le portage des solutions alternatives (partage d'expérience, plaidoyer, campagnes, rencontres, publications, etc.) pour généraliser les bonnes pratiques, proposer des politiques adaptées et provoquer un changement d'échelle.

Elle soutient prioritairement des acteurs dans son espace géoculturel (francophonie européenne, Europe). Elle encourage également les bénéficiaires de ses dons à se relier avec leurs homologues dans d'autres espaces géoculturels.

Enfin, elle se donne également comme mission de se relier à d'autres bailleurs qui partagent ses valeurs et son diagnostic et de combiner ses efforts aux leurs, partout dans le monde.

Missions

Le progrès humain, tel que défini par les Lumières européennes, comprenait le progrès de la conscience par le développement de l'humanisme, le progrès social par une meilleure organisation, le progrès des sciences par une meilleure connaissance du monde physique, et le progrès des arts par l'adoption de techniques plus performantes. Ces quatre progrès étaient inséparables dans leur esprit.

L'histoire européenne des XIX^e et XX^e siècles, devenue mondiale du fait de l'impérialisme européen, a malheureusement démontré que le progrès technique et

organisationnel sans progrès éthique conduisait à des crimes de masse et au totalitarisme, vérifiant la formule prémonitoire de Rabelais: «Science sans conscience n'est que ruine de l'âme».

Il n'existe pas de progrès réel de l'homme en dehors du cadre humaniste. Ce que le xx^e siècle a eu de meilleur, il le doit aux principes de responsabilité, de solidarité et de coopération qui se sont incarnés dans la Déclaration de Philadelphie adoptée en 1944 par l'Organisation internationale du travail (OIT). Cet esprit de Philadelphie a inspiré la mise en place des organisations internationales nécessaires au gouvernement pacifique de peuples interdépendants. Malheureusement, l'esprit de Philadelphie n'a pu s'épanouir dans le contexte de la guerre froide et il s'est affaibli puis effacé à partir des années 1970, laissant la place aux principes de dérégulation et de compétition.

Or, dès les années 1970, les éléments d'une crise écologique sont clairement identifiés. Le rapport du club de Rome, «The Limits to growth», élaboré par des chercheurs du MIT, synthétise ces analyses. En 1972, à Stockholm, se tient le premier sommet de la Terre, dans le cadre de l'ONU, qui place pour la première fois les questions écologiques au cœur des préoccupations internationales. Mais ces alertes resteront sans lendemain. L'esprit de compétition qui se diffuse rend impossible une collaboration internationale.

Au début des années 1990, tous les éléments d'une crise majeure sont en place et identifiés: faiblesse des institutions internationales, fragilisation de l'écosystème terrestre, affaiblissement du lien social. Les scientifiques et les mouvements civiques regroupés au sein du mouvement altermondialiste n'auront de cesse de le répéter. Ces crises partagent de nombreuses causes communes et notamment notre modèle de développement. À partir du début des années 2000, l'instabilité globale, géopolitique, sociale, économique, climatique, écologique ne cesse de s'accroître.

LE MOUVEMENT DE LA TRANSITION

Pour contrer ces menaces, des individus, des collectifs, des municipalités, des entreprises, des Églises, ont entamé une transition en s'appuyant souvent sur des mouvements antérieurs. Transition de leurs valeurs, de leurs modes de vie et de consommation, de leur organisation. Il s'agit entre autres de l'économie sociale, de l'agriculture biologique, des organisations d'accueil militant pour une société inclusive, de juristes pour le climat, de la responsabilité sociale des entreprises, du commerce équitable. Appuyées sur un changement culturel profond, ces bonnes pratiques se diffusent et esquissent les principes d'une société écologique.

Pour autant, leur généralisation ne sera possible que dans un cadre économique et réglementaire favorable.

Il faut de bonnes politiques pour généraliser de bonnes pratiques. C'est pourquoi ces mouvements, tout en confortant et améliorant leurs pratiques, en sensibilisant leurs concitoyens, interpellent les gouvernants politiques et économiques pour qu'ils créent les conditions favorables à l'émergence d'une société écologique.

UN SOUTIEN STRUCTUREL APPORTÉ AUX ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La FPH se donne pour mission de contribuer à une transition écologique socialement juste dans un cadre démocratique et pacifique. L'ampleur d'un tel changement demande que ses promoteurs disposent des moyens d'une action à long terme.

C'est pourquoi dans le cadre de budgets trisannuels, la Fondation privilégie un appui structurel qui n'est pas fléché a priori pour une action précise mais vise au renforcement global des acteurs et de l'ensemble de leurs missions. La Fondation appuie donc des acteurs et non des actions. L'évaluation des acteurs se fait à moyen terme en considérant le renforcement de leur organisation, de leur coopération avec d'autres acteurs, de leurs analyses et propositions, de leur capacité à les diffuser et in fine de leur influence.

Les organisations soutenues sont généralement des associations, toutes porteuses de propositions alternatives.

Leurs modes d'actions sont très variés: constitution d'une expertise et diffusion dans l'espace public ou dans les milieux professionnels, production d'informations et constitution de labels, campagnes en direction du grand public, plaidoyer auprès des autorités, enquête journalistique, mais également mobilisations, alertes et action juridique.

Le budget 2025

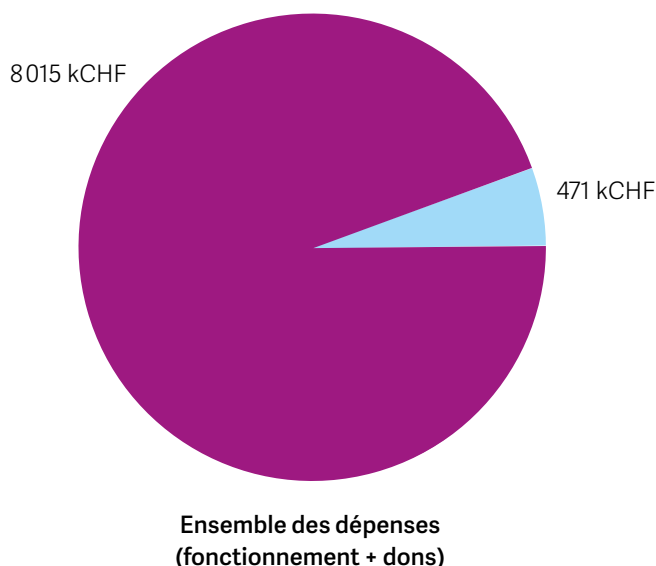
Afin de donner l'image la plus juste de son activité philanthropique, la FPH a suivi les pratiques usuelles.

Dans la **mission sociale**, outre les dons, sont comptabilisés :

- le travail de l'équipe dédié au suivi des programmes ;
- la prise en charge de séminaires des bénéficiaires sur le site de La Bergerie-Villardeaux ;
- une estimation des frais afférents à l'hébergement d'organisations bénéficiaires dans l'immeuble du 38 rue St-Sabin, Paris 11e. L'évaluation est fondée sur le principe des prix coûtants et selon une clé de répartition FPH/bénéficiaire de 20/80.

Les **frais support** comprennent une partie des frais de direction, de comptabilité, de bureautique, d'accueil et d'intendance imputables à l'activité de la Fondation. Les ressources de la FPH proviennent de sa fortune et à ce titre elle n'a pas de frais de levée de fonds. Outre les dons octroyés, certains bénéficiaires disposent aussi d'un apport sous forme d'hébergement et/ou d'un apport sous forme de prise en charge de séminaires sur le site de la Bergerie.

■ Mission sociale
■ Fonction support



RAPPEL DES DONNÉES

– Budget voté en janvier 2025 : 8,49 M CHF

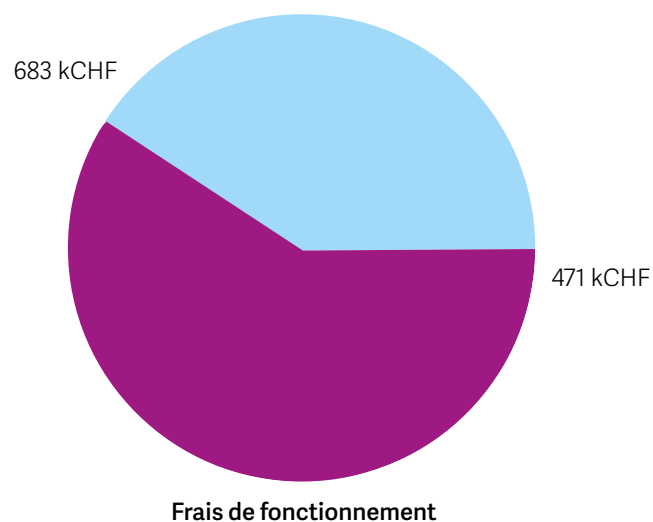
LES DÉPENSES EN 2025

Les dépenses de fonctionnement en 2025 : 1,154 kCHF

Elles comprennent les dépenses de suivi de la mise en œuvre de l'action, les salaires et charges, l'entretien et les charges des locaux, l'achat et la location de matériel et l'équipement de bureau, la gestion informatique, sur les deux sites, Chavannes et Paris.

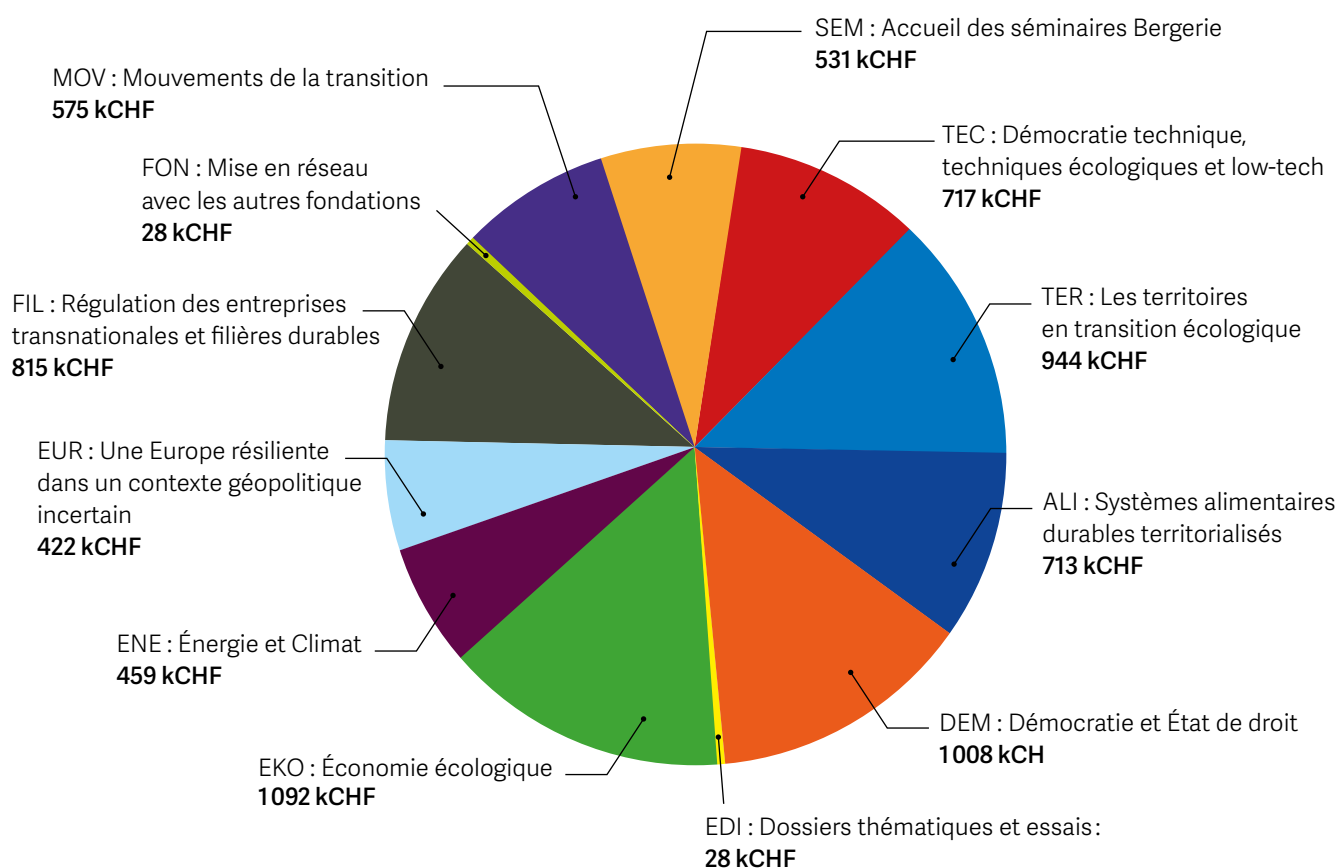
Ces dépenses relèvent pour partie de la mission sociale et pour partie de fonctions support :

■ Mission sociale
■ Fonction support



Le financement de l'action en 2025: 7 331 000 CHF

Répartition des dépenses au sein des 9 programmes et des 3 enveloppes annuelles:



Faits et chiffres

29 lignes budgétaires: 9 programmes répartis en 26 sous-programmes et 3 enveloppes annuelles

131 conventions dont 114 bipartites, 11 tripartites et 6 quadripartites

41 séminaires à la Bergerie de Villarceaux: séminaires organisés par des partenaires ou des structures proches et pris en charge par la Fondation pour un montant total de 530 930 CHF

154 bénéficiaires, basés majoritairement en Europe francophone

4 publications des Éditions Charles Léopold Mayer

Participation active aux réseaux de fondations Philéa, SwissFoundations et au réseau informel de fondations francophones en faveur de la transition

2 salles de réunion à Paris: 343 réservations en journée, demi-journée ou soirée, 111 organisations accueillies, 5 720 participant-e-s accueilli-e-s

Impact écologique

Transport

Les salarié-e-s et les membres du Conseil privilégient le train et ne prennent pas l'avion. L'impact CO₂ lié aux déplacements de l'équipe est estimé à 856 kg.

Consommations¹

	2019	2020 ²	2021	2022	2023	2024	2025
Électricité	28 588 kWh	23 582 kWh	22 894 kWh	23 076 kWh (dont panneaux solaires 7 302 kWh)	22 729 kWh (dont panneaux solaires 3 398 kWh)	22 254 kWh (dont panneaux solaires 254 kWh)	21 670 kWh (dont panneaux solaires 81 kWh)
Gaz	3 226 m ³	1 852 m ³	2 741 m ³	2 544 m ³	1 955 m ³	2 109 m ³	1 922 m ³
Eau	162 m ³	71 m ³	72 m ³	118 m ³	138 m ³	137 m ³	163 m ³
Volume papier³	0,94 tonne	0,43 tonne	0,26 tonne	0,36 tonne	0,62 tonne	0,19 tonne	0,23 tonne
Recyclage papier	0,72 tonne	0,34 tonne	0,42 tonne	0,97 tonne	0,79 tonne	0,9 tonne	0,5 tonne

¹ Ces données sont relatives au bureau de Paris. À Lausanne, la Fondation est abritée au Vortex et n'a donc pas la maîtrise complète des consommations et émissions du bâtiment. Cependant, l'équipe sur place veille à respecter des principes écologiques dans ses pratiques.

² En raison des différents confinements liés à l'épidémie de Covid-19, le bâtiment a été peu utilisé en 2020 et 2021, ce qui a eu un effet sur le niveau des consommations.

³ Le volume de papier correspond au papier vierge acheté en 2025 et le recyclage papier correspond au papier jeté dans la benne dédiée. En 2024, il a été assez important car la réorganisation des bureaux a généré un phénomène de tri massif de documents.

La politique d'investissement : transition et engagement

En 2025, la gestion du portefeuille de la Fondation a été reprise par la Banque Pictet, dans un souci de continuité et de sécurisation des avoirs. La transition s'est opérée dans des conditions optimales, garantissant une exposition constante aux marchés et une adaptation progressive au nouveau cadre de gestion, sans impact négatif pour le portefeuille. L'ensemble des avoirs a été transféré en toute sécurité, en tenant compte des cycles de remboursement et en construisant progressivement les nouvelles expositions.

La nouvelle allocation stratégique, définie en concertation avec le Conseil de fondation et un consultant externe, se compose de 40 % d'actions et 60 % d'obligations mondiales, avec une couverture systématique du risque de change en euro pour les titres à revenu fixe. La durabilité du portefeuille est assurée par une exposition minimale de 75 % à des stratégies classifiées articles 8 et 9 selon la réglementation SFDR, garantissant ainsi un haut niveau d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La politique d'investissement responsable s'appuie sur une double approche: l'engagement actionnarial, avec l'exercice systématique des droits de vote pour les stratégies actives, et l'exclusion des entreprises ou secteurs faisant l'objet de controverses, de sanctions, ou impliqués dans les énergies fossiles. Cette démarche vise à renforcer l'impact positif des investissements tout en limitant les risques extra-financiers.

La gestion institutionnelle du portefeuille privilégie une architecture ouverte, avec une large utilisation de fonds Pictet, permettant une diversification optimale, une transparence totale sur les investissements, et un suivi rigoureux des métriques ESG. Cette nouvelle organisation permet également de réduire fortement les coûts de gestion par rapport à la situation antérieure, atteignant désormais des niveaux compétitifs, tout en maîtrisant les expositions et en assurant une analyse approfondie des risques et opportunités ESG. La Fondation réaffirme ainsi sa volonté d'aligner la gestion de son patrimoine avec ses valeurs et sa mission, en contribuant activement à la transition vers une économie plus durable et responsable, au service du progrès humain.

Organisation interne et liste des membres

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE (LPP) ET DES FONDATIONS DE SUISSE OCCIDENTALE

S'assure que la Fondation est administrée conformément à la loi suisse et conformément à ses statuts en vue de réaliser ses buts.



CONSEIL DE FONDATION

Autorité suprême de la Fondation
sous réserve des droits de l'Autorité
de surveillance

RÉVISEUR AUX COMPTES

- Chaque année avant le 30 juin, il vérifie et certifie le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice écoulé;
- Rédige un rapport pour le Conseil de fondation qui, une fois approuvé par le vote du Conseil, est transmis à l'autorité de surveillance et à l'administration fiscale du canton de Vaud.

- Fixe l'ensemble des règles et règlements internes;
- Nomme le bureau parmi ses membres;
- Mandate un réviseur aux comptes;
- Valide les comptes annuels;
- Nomme la direction;
- Vote le budget de fonctionnement de la Fondation sur proposition de la direction.

BUREAU

- Assure le lien entre le Conseil de fondation et la direction;
- Gère le patrimoine et propose un montant de prélèvement annuel sur la fortune pour la mise en œuvre des buts de la Fondation;
- Assure le suivi de l'administration de Villarceaux.



LA DIRECTION

- Met en œuvre l'action de la Fondation;
- Soumet une proposition de budget au Conseil de fondation;
- Recrute et dirige l'équipe salariée.



SUIVI DES PROGRAMMES

- Met en œuvre l'action philanthropique de la Fondation;
- Suit les budgets des programmes;
- Suit les partenariats;
- Développe les réseaux de partenaires;
- Analyse l'évolution des contextes et des enjeux;
- Propose de nouvelles actions...

ÉDITION ET COMMUNICATION

- Anime et met en œuvre la politique éditoriale de la Fondation (ECLM);
- Anime et met en œuvre la communication interne et externe de la Fondation.

COMPTABILITÉ ADMINISTRATION

- Assure les fonctions administratives classiques;
- Veille au bon fonctionnement de la structure: liens administrations, banques, fournisseurs, prestataires;
- Assure le suivi administratif et comptable de la mise en œuvre de l'action philanthropique.

LES MEMBRES DU CONSEIL

- Claudia Genier (Suisse-Vd), présidente
- Anne-Lorraine Bujon (France), membre du bureau
- Luis Marini-Portugal (France), membre du bureau
- Aurore Merle (France), membre
- Jean Richard (Suisse-Vd, jusqu'en juin), membre
- Loïc Pfister (Suisse-Vd), membre

La réforme de la gouvernance de la Fondation s'est poursuivie sous l'égide du Commissaire, Maître Roux, désigné par l'Autorité de Surveillance du Canton de Vaud.

L'ÉQUIPE SALARIÉE

À Lausanne

- Matthieu Calame, directeur
- Claudia Neubauer, responsable de programmes
- Antoine Vaskou, responsable de programmes

À Paris

- Aline Jablonka, directrice du bureau parisien
- Tony Goupil, responsable accueil et intendance (à partir de juillet)
- Lysiane Mangin, assistante édition et communication
- Jocelyne Massal, responsable accueil et intendance (jusqu'en avril)
- Naïma Sayah, secrétaire comptable et administrative
- Isabelle Yafil, éditrice et relations médias

Des lieux au service de la transition

NOS BUREAUX SUISSES

La FPH occupe des locaux dans le Vortex, nouveau bâtiment du campus de l'Université de Lausanne (UNIL) dont la fonction première est le logement étudiant mais qui accueille plusieurs activités (épicerie solidaire, crèche, restaurant, réparation de cycles...). Cet emménagement est en phase avec la mission sociale de la FPH.

Le Vortex a bénéficié d'une conception écologique avec 1200 panneaux photovoltaïques et un système d'échange de chaleur avec les eaux du lac Léman qui en font un bâtiment passif en matière d'énergie.

NOS BUREAUX PARISIENS

La Fondation s'était fixé plusieurs objectifs lorsqu'elle a entrepris les travaux de rénovation de l'immeuble qui abrite ses bureaux parisiens: mettre le bâtiment aux normes (sécurité, incendie, accès aux personnes handicapées); réaliser une rénovation écologique, à la fois dans le choix des matériaux et dans la recherche d'efficacité énergétique; repenser les espaces pour faire du bâtiment un lieu multi-fonctions.

Mise aux normes effectuée

Le bâtiment a reçu l'ensemble des agréments.

Réduction de l'impact écologique

- Isolation complète du bâtiment par l'extérieur;
- Isolation triple épaisseur des toitures;
- Huisseries bois aluminium et triple vitrage isolant;
- Panneaux photovoltaïques;
- Système de ventilation double flux;
- Toilettes sèches.

Espace multi-fonctions

- Bureaux de l'équipe parisienne de la Fondation;
- Hébergement de 10 structures bénéficiaires de la Fondation qui utilisent des surfaces de bureau et bénéficient à titre gratuit de l'ensemble des fonctionnalités du lieu: Alliance internationale de l'édition indépendante, Autour du 1^{er} mai, Amicus Radio, le Basic, Institut Momentum, Institut Veblen, Observatoire des multinationales, Paysages de l'Après-pétrole, Réseau Haies France, Sciences citoyennes;
- 1 salle de réunion, d'une capacité d'accueil de 75 personnes, mise à la disposition gratuite d'une communauté plus large d'acteurs de la société civile proches des thématiques de la Fondation;
- 1 seconde salle de réunion, d'une capacité d'accueil de 16 personnes équipée d'un système de visioconférence, également mise à disposition gratuitement.

LA BERGERIE DE VILLARCEAUX

La Bergerie de Villarceaux est un domaine agricole et forestier de 650 hectares propriété de la Fondation dans le Vexin français (Val d'Oise) et situé à 65 km de Paris. Depuis 1995, la FPH l'a engagé dans la transition sociale et écologique en réformant les pratiques agricoles et forestières.

L'ancien corps de ferme a été aménagé en centre de séminaire écologique :

- écomatériaux ;
- assainissement par lagunage ;
- chauffage au bois issu des forêts du domaine ;
- restauration en aliments biologiques et si possibles locaux.

Le centre compte 120 lits. Il peut être loué par les particuliers pour des fêtes de famille ou par des institutions pour des séminaires.

Dans le cadre de son activité philanthropique, la FPH prend en charge les séminaires des acteurs de la société civile. Le lieu, paisible et inspirant, est très apprécié par les participants pour les conditions de travail et de prise de distance qu'il procure. Un lieu de respiration dans tous les sens du terme.

Les programmes

En 2025, le Conseil de Fondation a maintenu la répartition des dons en neuf grands programmes thématiques, votés pour trois ans, auxquels s'ajoutent trois enveloppes votées annuellement.

EKO – Économie écologique

Ce programme représente 14,9 % des dons de la Fondation en 2025.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Face à l'intensification des défis économiques, sociaux et environnementaux en 2025, il est devenu crucial de conjuguer sortie des crises à court terme et construction d'autres fondements de l'action économique à long terme. La deuxième Commission Von der Leyen a mis le cap sur la compétitivité internationale et la réindustrialisation, au détriment des régulations environnementales et sociales. Ce programme regroupe des acteurs qui travaillent sur le lien entre enjeux économiques, sociaux et écologiques. Ils sont engagés dans des approches macroéconomiques (politiques monétaires, finances), mésoéconomiques (ESS, monnaies locales), et microéconomiques (consommation, emploi).

LES TROIS AXES DU PROGRAMME EKO

1 Réformer la pensée socio-économique. Approches macroéconomiques

Le système macroéconomique est confronté à de nombreux défis. Les anciennes approches ne suffisent plus et doivent être renouvelées pour prendre en compte la réalité du ^{xxi} siècle et répondre aux attentes de la société. Mais il n'existe pas à l'heure actuelle de théorie macroéconomique aboutie qui comprenne des aspects économiques, écologiques et sociaux pour une société plus durable et plus juste et qui soit fondée sur le concept de la durabilité forte. Sur cet axe, la Fondation apporte son soutien à l'Institut Veblen, Netzwerk Plurale Ökonomik, Friends of the Earth Europe, la Maison commune de la décroissance, Finance Watch, Alternatives économiques et au Mouvement international et français de la décroissance.

2 Soutenir les acteurs des alternatives économiques. Approches microéconomiques

L'économie sociale et solidaire (ESS), les monnaies locales et les communs posent les jalons d'une société plus durable, en promouvant des modèles de développement économique alternatifs qui facilitent l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale. Le processus d'institutionnalisation et de reconnaissance de l'ESS, porté en partie par des acteurs soutenus par la Fondation, a connu une avancée significative ces dernières années, tant aux échelles nationales qu'internationales.

Sur cet axe, la Fondation apporte son soutien :

- sur l'économie sociale et solidaire et l'économie du bien commun : au Mouvement de l'économie pour le bien commun (Gemeinwohlökonomie), à Après-VD et Après-GE, le Mouvement pour l'économie solidaire, le Ripess-Europe, le Ripess-International.
- sur les monnaies locales complémentaires : au Mouvement SOL, à l'Institut des monnaies locales et à Lokavaluto.
- sur les communs : à Remix the commons.

3 Accompagner les changements de comportement. Approches microéconomiques

De nombreuses questions se posent en matière de droit du travail, de retraites, de chômage, de distribution des richesses, d'inégalités sociales, de pauvreté, de protection sociale. Il s'agit à la fois de soutenir la parole des plus pauvres et de faire respecter leurs droits mais aussi de créer des espaces de solidarité et de réfléchir sur des outils ou mesures pour créer des emplois décents, utiles, non délocalisables, respectueux des humains et de l'environnement.

Sur cet axe, la Fondation apporte son soutien au Mouvement français pour le revenu de base et à ATD Quart Monde.

Répartition du budget entre les bénéficiaires

EKO – Économie Écologique	1 092 kCHF	14,9 %
Institut Veblen	225,2 kCHF	20,6 %
Mouvement Sol	130,5 kCHF	12 %
Ripess Europe	105,1 kCHF	9,6 %
Mouvement pour l'Économie Solidaire	66,1 kCHF	6,1 %
Gemeinwohl Ökonomie Schweiz	56,3 kCHF	5,2 %
Alternatives Économiques	56 kCHF	5,1 %
Remix The Commons	47,8 kCHF	4,4 %
Friends of the Earth Europe	46,7 kCHF	4,3 %
Chambre de l'Économie sociale et solidaire Après VD	38,2 kCHF	3,5 %
Netzwerk Plurale Ökonomik	38,2 kCHF	3,5 %
ATD Quart Monde	37,5 kCHF	3,4 %
Bihar Institut des Monnaies Locales	37,5 kCHF	3,4 %
Lokavaluto	37,5 kCHF	3,4 %
Mouvement français pour un Revenu de Base	37,5 kCHF	3,4 %
Après-GE - Chambre de l'Économie Sociale et Solidaire	37,4 kCHF	3,4 %
La Maison commune de la décroissance	37,4 kCHF	3,4 %
Finance Watch	28,7 kCHF	2,6 %
Förderverein Wachstumswende	28 kCHF	2,6 %

EUR – Une Europe résiliente dans un contexte géopolitique incertain

Ce programme représente 5,8 % des dons de la Fondation en 2025.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'Europe, bousculée par le contexte international, se révèle fragile. Si rien ne peut se substituer à la reprise du dialogue entre les États en vue d'une intégration accrue, la Fondation maintient son action sur deux axes fondamentaux, l'accueil inconditionnel des personnes contraintes à la migration, garantie d'une Europe fidèle à la tradition humaniste et universaliste, d'une part, et l'appui aux mouvements qui, par delà les conflits actuels, posent les jalons d'une

désescalade et d'une paix future en développant les Peace studies dans l'espace francophone et en impliquant l'Europe en faveur d'un processus global de désarmement nucléaire, d'autre part.

LES DEUX AXES DU PROGRAMME EUR

1 Des politiques migratoires humanistes

La question des migrations et des réfugiés est étroitement liée à la dimension économique des intégrations régionales et aux inégalités économiques et sociales existantes. Elle constitue aussi l'une des questions centrales des politiques de l'Union européenne. La Fondation appuie des acteurs engagés dans une politique d'asile et migratoire européenne humaine, responsable et durable.

Sur cet axe, la Fondation apporte son soutien à la Cimade, à Migreurop et à l'association nationale des villes et territoires accueillants (Anvita).

② Désescalade et culture de paix

Dans le contexte de retour des impérialismes bellicistes, l'émergence d'une communauté mondiale pacifiée paraît une perspective lointaine. Il ne faut cependant pas y renoncer et l'Europe peut, en toute lucidité et sous réserve de conserver son indépendance, y tenir un rôle. La Fondation veut y contribuer par son soutien au développement de l'éthique mili-

taire, au renouveau de la culture de paix et de médiation et à l'engagement en faveur d'un processus de désarmement multilatéral.

Sur cet axe, la Fondation apporte son soutien :

- au dialogue entre militaires et société civile via EuroISME ;
- à la promotion de la paix et du désarmement via l'Institut pour la paix, Initiatives pour le désarmement nucléaire et Ican France.

Répartition du budget entre les bénéficiaires

EUR – Une Europe résiliente dans un contexte géopolitique incertain	422 kCHF	5,8 %
La Cimade	112,1 kCHF	26,6 %
Institut Pour la Paix	94,4 kCHF	22,4 %
EuroISME	47,2 kCHF	11,2 %
Migreurop	46,7 kCHF	11,1 %
Anvita	46,5 kCHF	11 %
ICAN France	37,8 kCHF	8,9 %
Initiatives pour le Désarmement Nucléaire	37,4 kCHF	8,9 %

TER – Les territoires en transition écologique

Ce programme représente 12,9 % des dons de la Fondation en 2025.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Énergie, eau, biodiversité, emploi, habitat... les territoires conjuguent une multitude d'enjeux et constituent des lieux d'expérimentation où se développent des solutions concrètes. Celles-ci visent à résoudre des problèmes de manière conjointe (économie d'énergie et logement précaire, par exemple) et permettent d'hybrider les acteurs tels que les pouvoirs publics, les entreprises et les initiatives civiques. L'échelle territoriale reste le niveau où s'élaborent les sociétés durables de demain en termes de solutions pratiques, de vivre-ensemble et de renouveau démocratique. Cette tendance s'est renforcée en 2025 alors que les niveaux nationaux et internationaux semblent bloqués.

LES 3 AXES DU PROGRAMME TER

① Approche fonctionnelle (habitat, transport...)

Les collectivités locales constituent un espace pour transformer les bonnes pratiques de la transition écologique et sociale en politiques publiques. De nombreux leviers concrets de transition existent dans la vie quotidienne : habitat, mobilité, gestion des déchets ou de l'eau, etc. La Fondation encourage la convergence d'acteurs (élus, agents territoriaux, collectifs citoyens, réseaux nationaux), devenue essentielle pour construire des réponses ancrées dans la vie locale.

Sur cet axe, la FPH soutient :

- sur la mobilité : Stay Grounded, En train, le Réseau Action climat.
- sur la réduction et la gestion des déchets : le Réseau national des ressourceries, le Réseau de l'assainissement écologique, le Réseau Compost citoyen, Zéro Waste Switzerland, Zéro Waste France
- sur l'habitat : Habitat Participatif France, UrbaMonde, Habitat et participation, la coalition européenne pour le droit au logement et à la ville.

② Métabolisme et biocapacité : gérer au mieux flux et ressources

Réinscrire l'activité humaine dans les limites planétaires tout en conservant un haut niveau de développement humain passe par une meilleure compréhension des flux de matière, d'énergie et de ressources à l'échelle territoriale, et par la recherche d'économies et de synergies. Dans cette perspective, la ruralité, si souvent subordonnée aux dynamiques urbaines, retrouve un rôle dynamique pour des territoires autonomes, économes et résilients.

Sur cet axe, la FPH soutient: le Centre d'écodéveloppement de Villarceaux, le Chapitre francophone du Donut via trois organisations, BeDonut (Wallonie), le Centre de compétences en durabilité (Romandie), Le Basic (France), Paysages de l'après-pétrole.

③ Approche gouvernance (mutualisme et fédéralisme)

Le retour aux territoires favorise une gouvernance privilégiant coopération, mutualisation et démocratie locale. En disqualifiant les grands projets inutiles, imposés et polluants, en promouvant une gestion participative des services publics, des habitants se mobilisent pour réorienter le développement des territoires vers la transition écologique. La Fondation accompagne ces dynamiques, du niveau local au niveau européen, afin de construire des territoires plus durables et plus solidaires.

Sur cet axe, la Fondation soutient: Forum Synergie, le Mouvement des Régies, Terre de Luites, Frugalité heureuse et créative et la Confédération Nationale des Foyers Ruraux.

Répartition du budget entre les bénéficiaires

TER – Les territoires en transition écologique	944 kCHF	12,9 %
Centre d'écodéveloppement de Villarceaux	172,6 kCHF	18,3 %
Mouvement des Régies	47,8 kCHF	5,1 %
Collectif Paysages de l'Après Pétrole	47,2 kCHF	5 %
Urbamonde	47,2 kCHF	5 %
Réseau de l'Assainissement Écologique	46,9 kCHF	5 %
Habitat Participatif France	46,7 kCHF	4,9 %
Terre de Luites	46,7 kCHF	4,9 %
Frugalité Heureuse et Créative	46,6 kCHF	4,9 %
Confédération Nationale des Foyers Ruraux	46,3 kCHF	4,9 %
BeDONUT - via RCR	38,8 kCHF	4,1 %
Réseau Compost Citoyen	38,2 kCHF	4,1 %
Zero Waste France	38,2 kCHF	4,1 %
Stay Grounded – Periskop	38 kCHF	4 %
Réseau national des ressourceries	37,5 kCHF	4 %
ZeroWaste Switzerland	37,5 kCHF	4 %
Valoo	37,1 kCHF	3,9 %
Forum Synergies	28,2 kCHF	3 %
Réseau Européen Entrain	28,2 kCHF	3 %
Bureau Satori - Le Basic	27,5 kCHF	2,9 %
Centre de Compétence en Durabilité	27,5 kCHF	2,9 %
Réseau action Climat	19,1 kCHF	2 %

TEC – Démocratie technique, techniques écologiques et low-tech

Ce programme représente 9,8 % des dons de la Fondation en 2025.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2025, l'essor massif de l'IA place le développement technique au cœur des débats. Ce contexte ravive une question fondamentale: quel type de société souhaitons-nous construire? Le débat public et démocratique, fondé sur des éléments factuels et épistémologiques, est essentiel pour faire comprendre que la décision de recourir ou non à certaines technologies a des implications socio-politiques, économiques et civilisationnelles. Les acteurs soutenus par la Fondation promeuvent la réorientation des politiques publiques de recherche et d'innovation vers plus de durabilité, appellent à la responsabilité des chercheurs et ingénieurs, et mettent en place des techniques écologiques.

LES 3 AXES DU PROGRAMME TEC

① Démocratie technique et maîtrise sociale des innovations techniques

Le dogme de l'innovation et son économie de la promesse produisent une fuite en avant technique. Ce technosolutionisme détourne d'autres solutions plus sûres et génère des problèmes plus lourds que ceux qu'il prétendait résoudre. Trois techniques en sont emblématiques : les biotechnologies, qui affectent la biodiversité; les nanotechnologies, source de contamination chimique généralisée ; et le nucléaire, dont l'impasse en termes de sécurité et de gestion des déchets constitue une menace majeure.

Sur cet axe, la Fondation soutient Inf'OGM, StopOGM Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique et Avicenn.

② Responsabilité des chercheurs, des techniciens et des ingénieurs

Les sociétés modernes investissent beaucoup dans le développement des sciences et techniques. Dans ce contexte, et compte tenu de leur impact sur tous les domaines de la vie humaine et sur la nature, les chercheurs et les ingénieurs ont une responsabilité particulière envers l'intérêt général et la durabilité. Il s'agit de renforcer cette responsabilité, notamment à travers l'enseignement, des débats publics et la recherche participative.

Sur cet axe, la Fondation soutient l'Association Sciences citoyennes, Critical Scientists Switzerland, ENSSER – réseau européen des chercheurs pour la responsabilité sociale et environnementale, Sciences Critiques, Ingénieurs sans frontières et l'Observatoire des formation citoyennes.

③ Les approches low-tech/techniques écologiques

Les technologies appropriées (low-tech) sont un ensemble de techniques simples, bien pensées, bien dimensionnées et réparables, peu gourmandes en énergie, de fabrication plus locale, plus proche de l'artisanat que de la production industrielle et favorisant l'emploi local. Ces techniques privilégient en outre un modèle d'innovation inspirée par des contextes locaux, décentralisée, et co-construite avec la société (habitants, associations, autorités locales, PME).

Sur cet axe, la Fondation soutient Soudons, ferme !, le Low-tech Lab et le Low-tech Lab Lausanne.

Répartition du budget entre les bénéficiaires

TEC – Démocratie technique, techniques écologiques et low-tech	717 kCHF	9,8 %
Sciences Citoyennes	112,1 kCHF	15,6 %
Nuclear Transparency Watch	111,9 kCHF	15,6 %
Inf'Ogm	93,8 kCHF	13,1 %
ENSSER	75 kCHF	10,4 %
Low Tech Lab	47,8 kCHF	6,7 %
Ingénieurs sans Frontières	47,2 kCHF	6,6 %
Low Tech Lab Lausanne	46,6 kCHF	6,5 %
ASGG – Stop Ogm	46,6 kCHF	6,5 %
Avicenn	28,7 kCHF	4 %
Critical Scientists Switzerland	28 kCHF	3,9 %
Soudons Fermes – L'Atelier Paysan	28 kCHF	3,9 %
Sciences Critiques	28 kCHF	3,9 %
Observatoire des Formations Citoyennes	23,6 kCHF	3,3 %

DEM – Démocratie et État de droit

Ce programme représente 13,7 % des dons
de la Fondation en 2025.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2025, face à la montée des autoritarismes et aux durcissements réglementaires appliqués aux acteurs engagés pour les causes environnementales et sociales, les défis s'intensifient, y compris au sein des démocraties établies. Les acteurs soutenus par la Fondation s'emploient à défendre la liberté d'expression, de manifestation et de débat public. Ils réaffirment le rôle fondamental des associations, de l'édition et des médias indépendants, des lanceurs d'alerte et, plus largement, de l'ensemble de la société civile – dont l'action reste indispensable pour préserver la vitalité démocratique, condition sine qua non à la conduite d'une transition écologique juste.

LES QUATRE AXES DU PROGRAMME DEM

1 Droit d'association et libertés civiles

Les libertés associatives sont de plus en plus fragilisées, y compris dans les régimes démocratiques. Face à la réduction du monde associatif à un rôle de simple prestataire de services et à la répression croissante des mobilisations, la Fondation soutient les organisations qui défendent le droit d'association, documentent les atteintes aux libertés civiles, renforcent les contre-pouvoirs citoyens et défendent la contribution des associations à la construction d'une société durable et solidaire.

Sur cet axe, la Fondation soutient le Collectif des associations citoyennes, la Quadrature du Net, Framasoft, Survie, Agir ensemble pour les droits humains et Ritimo. Par ailleurs, la Fondation adhère à l'April, qui promeut et défend le logiciel libre.

2 Information pour la démocratie

Pas de démocratie sans une information de qualité et des médias indépendants du pouvoir politique et économique. Face au déficit démocratique, à la montée des populismes et aux enjeux de transition écologique et sociale, les journalistes, les médias et les maisons d'édition jouent un rôle fondamental pour qu'existent

une bibliodiversité essentielle, un journalisme d'investigation indépendant, une information de qualité pour offrir à chacun des outils pour sa propre émancipation intellectuelle, redonner aux citoyens des leviers pour être acteurs du changement social et contribuer ainsi à la vitalité de la démocratie et de l'engagement social. Sur cet axe, la Fondation soutient l'Alliance internationale de l'édition indépendante (AIEI), Autour du 1^{er} mai, Arena for Journalism in Europe, la Coop-médias et le Fonds pour une presse libre.

3 Désobéissance civile et non-violence

Face à des normes injustes au regard de principes moraux supérieurs, les organisations de la société civile et les citoyens déploient des modes d'action non violentes variés: recours juridiques, désobéissance civile. La Fondation appuie ces acteurs qui contribuent à créer des espaces de mobilisation collective et de réaffirmer les droits fondamentaux face à un retour des autoritarismes.

Sur cet axe, la Fondation soutient le Centre pour l'action non-violente, Non-violenceXXI et ANV-COP21.

4 Lutte contre la corruption et protection des lanceurs d'alerte

Les lanceurs d'alerte, en révélant les atteintes aux droits humains et à l'environnement, sont des acteurs essentiels de la transparence et de la santé démocratique. La Fondation soutient les structures qui assurent leur protection, les accompagnent et œuvrent à l'amélioration de leur statut. Elle appuie également les initiatives de lutte contre la corruption et les abus de pouvoir, qui plaident pour des modèles de gouvernance fondés sur la transparence, la responsabilité et l'intérêt général. Sur cet axe, la Fondation soutient Whistleblowing International Network (WIN), La Maison des lanceurs d'alerte, Transparency International France, Transparencia por Colombia et l'Observatoire politique spécialisé sur l'Amérique latine et les Caraïbes, Sciences-po.

Répartition du budget entre les bénéficiaires

DEM – Démocratie et État de droit	1 008 kCHF	13,7 %
Alliance internationale de l'édition indépendante	168,1 kCHF	16,7 %
Ritimo association	92,9 kCHF	9,2 %
La Quadrature du Net	57,3 kCHF	5,7 %
Framasoft	56 kCHF	5,6 %
La Maison des Lanceurs d'Alerte	56 kCHF	5,6 %
Whistleblowing International Network	51,6 kCHF	5,1 %
Agir Ensemble pour les Droits Humains	47,8 kCHF	4,7 %
Transparency International France	47,8 kCHF	4,7 %
Survie Association	46,7 kCHF	4,6 %
Collectif des Associations Citoyennes	46,7 kCHF	4,6 %
Autour du 1 ^{er} mai	46,7 kCHF	4,6 %
Coop Médias	46,7 kCHF	4,6 %
Fondation Nationale des Sciences Politiques	46,7 kCHF	4,6 %
CENAC	37,5 kCHF	3,7 %
Transparencia Por Colombia	37,4 kCHF	3,7 %
Non Violence XXI	37,3 kCHF	3,7 %
Action non Violente Cop21	28,2 kCHF	2,8 %
Fonds pour une presse libre	28,1 kCHF	2,78 %
Arena for Journalism in Europe	18,6 kCHF	1,85 %
April	9,4 kCHF	0,9 %

MOV – Les mouvements de la transition

Ce programme représente 7,8 % des dons de la Fondation en 2025.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La dimension systémique des transformations à conduire exige de tisser des liens forts entre enjeux sociaux, écologiques et démocratiques. La Fondation soutient des acteurs qui articulent des thématiques interdépendantes, élaborent des récits communs pour rendre la transition souhaitable et possible, et relient les initiatives locales pour dessiner un nouvel internationalisme écologique et solidaire, opposé aux replis identitaires et nationalistes. Leur action favorise la coopération transfrontalière, le dialogue avec les pouvoirs publics et la mutualisation des forces, essentiels pour construire une vision globale capable d'inspirer une transformation écologique juste.

LES TROIS AXES DU PROGRAMME MOV

La société civile a initié ces dernières décennies de nombreuses alternatives (épargne, énergie, habitat...). L'enjeu est désormais de les relier pour changer d'échelle

et former un nouveau système socio-économique, d'abord localement puis globalement. La Fondation appuie, dans l'espace francophone européen, des dynamiques de convergence pour coordonner les actions et bâtir un récit commun inspirant pour une transformation systémique. Cet appui se décline en France, en Romandie et en Wallonie.

1 En Romandie

Sur cet axe, la Fondation soutient les Artisans de la transition et une étude sur les convergences en Romandie menée par Aristide Anathassiadis.

2 En France

Sur cet axe, la Fondation soutient le Collectif pour une Transition Citoyenne, Alternatiba, Attac, le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement, le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire, le Lierre, l'Institut Momentum et le Centre de recherche et d'action sociales.

3 En Wallonie

Sur cet axe, la Fondation est en phase exploratoire.

Répartition du budget entre les bénéficiaires

MOV – Mouvements de la transition	575 kCHF	7,8 %
Collectif pour une Transition Citoyenne	124,2 kCHF	21,6 %
Artisans de la Transition	93,4 kCHF	16,2 %
RESES	56,3 kCHF	9,8 %
Attac	56,3 kCHF	9,8 %
Alternatiba	47,8 kCHF	8,3 %
Lierre	47,2 kCHF	8,2 %
Ceras	46,9 kCHF	8,2 %
Crid	46,9 kCHF	8,2 %
Institut Momentum	46,7 kCHF	8,1 %
Aristide Athanassiadis (Étude sur la transition en Romandie)	9 kCHF	1,6 %

ENE – Énergie et climat

Ce programme représente 6,3 % des dons de la Fondation en 2025.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2025, les questions énergétiques, climatiques et de biomasse continuent de se trouver au cœur de l'actualité et des préoccupations. L'état des forêts, des haies et de l'eau douce s'est encore dégradé, le dérèglement climatique s'est fait davantage sentir et des stratégies d'atténuation et d'adaptation commencent à être mises en place. Les acteurs du programme sont engagés dans la sobriété et l'efficacité énergétiques, les énergies renouvelables ainsi que dans la protection et la gestion durable des forêts. Ils interrogent les politiques publiques climatiques et créent des alternatives concrètes dans les territoires.

LES TROIS AXES DU PROGRAMME ENE

1 Modèles énergétiques

La consommation d'énergie pourrait avoir diminué de 53 % en 2050 si certaines mesures étaient prises. Cette transition énergétique se fonde sur la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables. Elle ouvre de nombreuses opportunités pour les territoires car elle peut apporter des bénéfices notamment en termes de qualité de vie, de création d'emplois, d'amélioration

de la situation financière des collectivités territoriales et de durabilité. Sur cet axe, la Fondation soutient Énergie Partagée, négaWatt France/Suisse/Belgique, Global Chance, le Cler, Greenpeace.

2 Forêts et biomasse

Stabilisation du climat, production d'énergies renouvelables, maintien de la biodiversité, de nos réserves d'eau douce et d'espaces de bien-être – nos forêts sont multifonctionnelles et doivent être protégées pour le rester. Or, actuellement, de nombreuses forêts perdent leur capacité à séquestrer le carbone. La seule façon d'y remédier est de mettre en place une gestion durable et vertueuse des forêts. Sur cet axe, la Fondation soutient FERN, Canopée – forêts vivantes, le Réseau des alternatives forestières et l'Association française arbres champêtres et agroforesteries.

3 Climat : mouvements et mobilisations

Les neuf dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées. Plus généralement, la dégradation globale du climat se traduit par une instabilité plus grande des phénomènes climatiques qui menacent notamment les rendements agricoles et la sécurité des citoyens. Mais dans les grandes économies développées, la baisse des émissions de gaz à effet de serre a nettement ralenti, voire stagné. Sur cet axe, la Fondation soutient le Réseau action climat et l'Association suisse pour la protection du climat.

Répartition du budget entre les bénéficiaires

ENE – Énergie et Climat	459 kCHF	6,3 %
NegaWatt Belgium	47,2 kCHF	10,3 %
Greenpeace Pays-Bas	46,7 kCHF	10,2 %
Global Chance	38,2 kCHF	8,3 %
NegaWatt Suisse	38,2 kCHF	8,3 %
Réseau action Climat	38,2 kCHF	8,3 %
NegaWatt France	37,5 kCHF	8,2 %
Fern	37,5 kCHF	8,2 %
Association Suisse pour la protection du climat	33,5 kCHF	7,3 %
Energie Partagée Association	28,7 kCHF	6,3 %
Reseau Alternatives Forestières	28,4 kCHF	6,2 %
Cler – Réseau pour la transition énergétique	28,2 kCHF	6,1 %
Canopee	28,2 kCHF	6,1 %
Afac Agroforesterie - Réseau Haies France	28,2 kCHF	6,1 %

ALI – Systèmes alimentaires durables territorialisés

Ce programme représente 9,7 % des dons de la Fondation en 2025.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En 2025, le hiatus s'est accentué entre la trajectoire du système alimentaire et la multiplication des alertes scientifiques en matière de santé publique et d'affaiblissement des écosystèmes. Alors qu'un effondrement nutritionnel et écologique se matérialise, les acteurs du complexe agri-industriel et les gouvernements s'enfoncent dans le déni. Dans ce contexte défavorable, la Fondation a maintenu le cap de son approche « One Health », défendant la pertinence des solutions alternatives dont les pratiques autonomes et économes sont congruentes avec la santé, la préservation de la fertilité du territoire et des écosystèmes et l'autonomie politique de l'Europe.

LES TROIS AXES DU PROGRAMME ALI

1 Maîtrise mutualiste des facteurs de production

Le contrôle par des oligopoles des facteurs de production : eau, terres, semences, techniques, constitue un important point de blocage au développement d'un système agroécologique. La Fondation soutient donc les pratiques alternatives fondées sur des modes de gestion mutualistes et ouverts.

Sur cet axe, la Fondation soutient Terre de liens, Améliorer la gouvernance de la terre, de l'eau et des ressources naturelles et le Réseau semences paysannes.

2 L'expertise et le plaidoyer sur les politiques agricoles

La perspective d'un changement de système alimentaire intimide les décideurs qui le perçoivent comme un saut dans l'inconnu. Cette inquiétude est nourrie par le complexe agri-industriel, qui agite le spectre d'un effondrement. Pour émerger, les alternatives doivent donc s'appuyer sur des modèles et des récits qui démontrent la faisabilité technico-économique de leur généralisation. La Fondation soutient le renforcement de l'expertise sur les nouveaux modèles et des plateformes visant à éclairer le débat public.

Sur cet axe, la Fondation soutient :

- Des think-tank pour muscler les argumentaires : L'Institut du développement durable et des relations internationales, Solagro, Ipès Food, Arc2020.
- Des plateformes d'organisations menant un plaidoyer pour la réforme des politiques publiques : Secrets Toxiques et Générations futures.
- Des organisations paysannes : Uniterre et la Via Campesina.

3 Consom'acteurs et collectivités locales

Des acteurs du territoire, organisations civiques et collectivités locales, œuvrent pour une re-territorialisation de l'agriculture dans une perspective de subsidiarité économique visant à produire localement avant d'importer. La FPH soutient leur mise en réseau et l'échange d'expériences en vue de la diffusion de ces pratiques.

Sur cet axe, la Fondation soutient :

- En matière de consommation engagée : le réseau des Amap et Urgenci.
- Dans le domaine de l'évolution de la commande des villes : Risteco et le collectif les Pieds dans le plat.

Répartition du budget entre les bénéficiaires

ALI – Systèmes alimentaires durables territorialisés	713 kCHF	9,7 %
Terre de Liens	122 kCHF	17,1 %
Réseau Semences Paysannes	102,6 kCHF	14,4 %
Uniterre	84,1 kCHF	11,8 %
Urgenci	66,9 kCHF	9,4 %
Agter	65,7 kCHF	9,2 %
Solagro	38,2 kCHF	5,4 %
Arc 2020	37,2 kCHF	5,2 %
Génération Futures	28,3 kCHF	4 %
Risteco Association	28,2 kCHF	3,9 %
Secrets Toxiques	28 kCHF	3,9 %
Collectif les pieds dans le plat	28 kCHF	3,9 %
Coordination Européenne Via Campesina	23,5 kCHF	3,3 %
Les Chemins pour la Terre	23,5 kCHF	3,3 %
Institut du développement durable et des relations internationales	18,7 kCHF	2,6 %
Ipes Food	18,7 kCHF	2,6 %

FIL – Régulation des entreprises transnationales et filières durables

Ce programme représente 11,1 % des dons de la Fondation en 2025.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Après l’adoption, en 2024, de la directive européenne sur le devoir de vigilance, qui cherchait à prévenir les atteintes aux droits humains et à l’environnement dans les chaînes de valeur, le Parlement européen a pris un virage à 180° en 2025, votant le paquet Omnibus, qui prône simplification et compétitivité et crée ainsi un contexte propice à une dérégulation massive. Face à cette offensive, les acteurs soutenus dans ce programme ont combiné plaidoyer en France et en Europe et contentieux stratégiques, tout en poursuivant leurs travaux sur la régulation de la communication commerciale, la répartition de la valeur et le développement de filières durables.

LES TROIS AXES DU PROGRAMME FIL

1 La lutte contre l’impunité des multinationales

Des organisations luttent contre les nouvelles formes d’impunité liées à la mondialisation des échanges économiques et financiers, en défendant les communautés affectées par des violations des droits humains ou des atteintes environnementales. Elles cherchent à responsabiliser les maisons mères et les multinationales donneuses d’ordres, en combinant campagnes, contentieux stratégiques et recours aux normes internationales, afin de faire évoluer les cadres juridiques. Sur cet axe, la Fondation soutient Sherpa, les Amis de la Terre France, Oxfam France et Action Aid.

2 Reporting, lobbying, analyse des coûts sociétaux

L’information sur les pratiques des entreprises constitue un levier fondamental de transformation. Reporting extra-financier, analyse des coûts sociétaux, régulation du lobbying et de la communication commerciale : ces questions sont devenues décisives pour documenter les impacts sociaux et environnementaux des

multinationales. La Fondation soutient les organisations qui produisent une expertise indépendante sur ces sujets et informent les citoyens, renforçant par là même les contre-pouvoirs.

Sur cet axe, la Fondation soutient Corporate Europe Observatory (CEO), l'Observatoire des multinationales, le Bureau d'analyse sociétale et d'information citoyenne (Basic), Frank Bold, Résistance à l'agression publicitaire et Communication et démocratie (Code).

3 Filières durables et droits sociaux au sein des filières

Construire des alternatives économiques suppose de repenser des filières mondiales qui ne subordonnent

pas les droits humains, sociaux et environnementaux à la seule logique du profit. La Fondation soutient des acteurs qui défendent des conditions de travail dignes, la souveraineté des producteurs, la justice sociale dans les chaînes de valeur, et qui promeuvent des modèles commerciaux solidaires, durables et démocratiques permettant de faire progresser les services de base universels.

Sur cet axe, la Fondation soutient l'association pour l'écologie du livre, le ReAct (Réseau pour l'action collective transnationale), AchAct-Clean Clothes Campaign, Action Aid Peuples solidaires, le Collectif Repenser les filières, Fair Trade Advocacy Office, Commerce équitable France, Banana Link, SystExt (Systèmes extractifs et environnements), Halte à l'obsolescence programmée.

Répartition du budget entre les bénéficiaires

FIL – Régulation des entreprises transnationales et filières durables	815 kCHF	11,1 %
Banana Link	71,7 kCHF	8,8 %
Fair Trade Asvocacy Office	66,7 kCHF	8,2 %
Association pour l'écologie du livre	57,3 kCHF	7 %
Les Amis de la Terre	56,3 kCHF	6,9 %
Public Eye	56,1 kCHF	6,9 %
Sherpa	56 kCHF	6,9 %
ReAct Transnational	48,1 kCHF	5,9 %
Communication et Démocratie	46,9 kCHF	5,8 %
SystExt	46,9 kCHF	5,8 %
Corporate Europe Observatory	37,5 kCHF	4,6 %
Observatoire des multinationales	37,5 kCHF	4,6 %
AchAct	37,4 kCHF	4,6 %
Action Aid	37,4 kCHF	4,6 %
Commerce Équitable France	32,8 kCHF	4 %
Bureau Satori – Le Basic	28,2 kCHF	3,5 %
Halte à l'obsolescence programmée	28,2 kCHF	3,5 %
Oxfam	28 kCHF	3,4 %
Résistance à l'Agression Publicitaire	28 kCHF	3,4 %
Frank Bold	14,1 kCHF	1,7 %

Les trois enveloppes votées annuellement

EDI – Dossiers thématiques et essais

Cette enveloppe représente 0,4 % des dons de la Fondation en 2025.

La Fondation, au travers de sa propre maison d'édition, les Éditions Charles Léopold Mayer, appuie la production d'essais diffusés en librairie et promus auprès des médias francophones. Ces ouvrages font aussi l'objet d'une diffusion gratuite.

En 2025, les ECLM ont ainsi publié quatre ouvrages :

- *La Main qui donne. Philanthropie, contrat social et démocratie*, Jérôme Kohler.
- *Une Constitution pour la transition écologique. Proposition pour une nouvelle Constitution fédérale suisse*, Marcel Hänggi, traduit de l'allemand par Olivier Mannoni, préfacé par Dominique Bourg.
- *Le Réemploi, simple comme construire. Vers une architecture durable*, Raphaël Bach.
- *Comment sauver les haies ?*, Philippe Hirou et Jacques Tassin.

EDI – Dossiers thématiques et essais	28 kCHF	0,4 %
Éditions Charles Léopold Mayer – ECLM	28 kCHF	100 %

SEM – Accueil des séminaires Bergerie

Cette enveloppe représente 7,2 % des dons de la Fondation en 2025.

Considérant que les rencontres et séminaires constituent des moyens privilégiés de renforcement des dynamiques de groupes, de la production commune et de l'appropriation, la Fondation accueille ses bénéficiaires ou des organisations dont l'action entre dans le cadre de ses orientations programmatiques sur l'Écosite de Villarceaux (France, Val d'Oise). En 2025, ce sont ainsi 41 rencontres et séminaires qui ont été accueillis.

SEM – Accueil des séminaires Bergerie	531 kCHF	6,6 %
Séminaires	468,5 kCHF	100 %

FON – Mise en réseau avec les autres fondations

Cette enveloppe représente 0,4 % des dons de la Fondation en 2025.

En 2025, la Fondation a activement participé à des événements organisés par SwissFoundations, réseau dont elle est membre et avec lequel elle entretient des relations très actives. Elle était membre du groupe de conseil pour le symposium annuel, a co-organisé une rencontre dans le cadre du groupe de travail « Environnement & durabilité », y a assuré une partie de l'animation et est intervenue avec une présentation.

La Fondation est également membre du réseau européen de fondations Philea. Elle a participé à l'assemblée générale qui s'est tenue au Portugal et est active au sein des groupes sur l'environnement (European Environmental Funders Group, EEFG), sur l'agriculture et l'alimentation (European Foundations for Sustainable Agriculture and Food, EFSAF) et sur le journalisme (Journalism Funders Forum, JFF).

La Fondation est aussi membre d'un groupe informel de fondations françaises et/ou actives en France, engagées dans la durée pour une transition écologique et sociale. Ce groupe a pour ambition commune d'agir de manière systémique, en s'attaquant aux causes racines que sont les atteintes à la justice sociale, à la démocratie, à l'environnement et à la biodiversité, pour faire advenir une société plus juste, réellement démocratique, et plus respectueuse du vivant et de la planète. Il s'est réuni pour un séminaire en novembre 2025.

Enfin, la Fondation poursuit sa participation à la nouvelle coalition de fonds et fondations pour la promotion d'une gestion vertueuse des forêts.

FON – Mise en réseau avec les autres fondations	28 kCHF	0,4 %
Swiss Foundations	15,3 kCHF	55 %
Philea	11,8 kCHF	42,5 %
Groupe des fondations françaises alternatives	0,7 kCHF	2,5 %

Bilan et rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la **Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain** Chavannes-près-Renens

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain**, comprenant le bilan au 31 décembre 2025 le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation de la fondation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation compétent, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fribourg, le 23 juin 2026

Multifiduciaire Fribourg SA

Signature qualifiée

Christophe Werro
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature qualifiée

Marc Baudin
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels

Bilans comparés aux 31 décembre 2025 et 2024

Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain - fph Chavannes-près-Renens

BILAN AU 31 DECEMBRE

(exprimés en francs suisses)

	2025	2024	variation
ACTIF			
LIQUIDITES EXPLOITATION	2 215 213.81	612 624.65	1 602 589.16
LIQUIDITES GERES TITRES	0.00	529 684.66	-529 684.66
PLACEMENTS FIDUCIAIRES GERES TITRES	0.00	16 764 498.66	-16 764 498.66
DISPONIBLE ET TITRES A COURT TERME	2 215 213.81	17 906 807.97	-15 691 594.16
CREANCES DIVERSES	867.18	801.43	65.75
COMPTE DE GERANCE	111 253.05	296 286.25	-185 033.20
IMPOT ANTICIPE	1 157 187.94	913 626.68	243 561.26
CREANCES A COURT TERME	1 269 308.17	1 210 714.36	58 593.81
ACTIFS DE REGULARISATION	27 890.24	35 176.30	-7 286.06
ACTIFS DE REGULARISATION	27 890.24	35 176.30	-7 286.06
ACTIF CIRCULANT	3 512 412.22	19 152 698.63	-15 640 286.41
PORTEFEUILLE ACTIONS	314 066.08	162 910 380.92	-162 596 314.84
PORTEFEUILLE OBLIGATIONS	700 379.99	152 332 117.59	-151 631 737.60
PORTEFEUILLE TITRES	334 226 694.16	0.00	334 226 694.16
TITRES ET PARTICIPATIONS	6 857 370.56	6 916 286.84	-58 916.28
- PROVISION TITRES ET PARTICIPATIONS	-3 885 667.79	-3 919 076.41	33 408.62
PLACEMENT OASIS 21	279 135.00	281 535.00	-2 400.00
PRÊT ECOSITE	1 302 630.00	1 313 830.00	-11 200.00
- PROVISION PRÊT ECOSITE	-1 302 630.00	-1 313 830.00	11 200.00
PRÊT GAEC	62 031.79	68 818.41	-6 786.62
C/C SCEA FERME DE LA BERGERIE	2 399 824.39	2 420 458.03	-20 633.64
- PROVISION C/C SCEA FERME DE LA BERGERIE	-1 434 947.73	-1 447 285.38	12 337.65
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	339 518 886.45	319 563 235.00	19 955 651.45
MOBILIER ET MATERIEL	76 833.67	13 823.11	63 010.56
IMMEUBLES SUISSES	30 998 002.00	31 251 001.00	-252 999.00
IMMEUBLE PARIS	4 004 119.20	4 227 998.25	-223 879.05
IMM. LA BERGERIE ET MAISONS CAMELIA (EX. GUISET)	10 510 969.48	10 988 922.55	-477 953.07
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 589 924.35	46 481 744.91	-891 820.56
ACTIF IMMOBILISE	385 108 810.80	366 044 979.91	19 063 830.89
TOTAL ACTIF	388 621 223.02	385 197 678.54	3 423 544.48

Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain - fph
Chavannes-près-Renens

BILAN AU 31 DECEMBRE

(exprimés en francs suisses)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>variation</u>
P A S S I F			
ENGAGEMENTS ACTIONS FPH A VENIR EUR	3 968 210.30	1 994 185.00	1 974 025.30
ENGAGEMENTS ACTIONS FPH A VENIR EUR	3 968 210.30	1 994 185.00	1 974 025.30
PASSIFS DE REGULARISATION	236 855.84	223 900.05	12 955.79
PASSIFS DE REGULARISATION	236 855.84	223 900.05	12 955.79
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME	4 205 066.14	2 218 085.05	1 986 981.09
CAPITAL	5 000 000.00	5 000 000.00	0.00
FORTUNE	388 400 000.00	388 400 000.00	0.00
PERTES ET PROFITS REPORTEES	-10 420 406.51	-32 583 887.21	22 163 480.70
BENEFICE / (-) PERTE DE L'EXERCICE	1 436 563.39	22 163 480.70	-20 726 917.31
CAPITAUX PROPRES	384 416 156.88	382 979 593.49	1 436 563.39
CAPITAUX PROPRES	384 416 156.88	382 979 593.49	1 436 563.39
TOTAL PASSIF	388 621 223.02	385 197 678.54	3 423 544.48

Compte de pertes et profits aux 31 décembre 2025 et 2024

Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain - fph Chavannes-près-Renens

COMPTE DE RESULTAT

(exprimés en francs suisses)

	2025	2024	variation
REVENUS DES TITRES	3 512 198.48	5 310 654.34	-1 798 455.86
BENEFICES COURS SUR TITRES REALISES	79 281 739.32	14 064 347.69	65 217 391.63
BENEFICES CHANGE SUR TITRES REALISES	20 309 163.15	13 876.40	20 295 286.75
BENEFICES SUR CONTRATS REALISES	4 726 871.15	1 934 664.03	2 792 207.12
REMBOURSEMENT IMPOTS ETRANGERS	43 991.74	63 735.81	-19 744.07
BENEFICES COURS SUR TITRES NON REALISES	14 578 882.49	9 386 947.01	5 191 935.48
BENEFICES CHANGE SUR TITRES NON REALISES	0.00	9 381 919.94	-9 381 919.94
BENEFICES CHANGE SUR CONTRATS NON REALISES	19 343.52	0.00	19 343.52
BENEFICES CHANGE REALISES	120 900.50	0.00	120 900.50
PRODUITS DE PATRIMOINE MOBILIER	122 593 090.35	40 156 145.22	82 436 945.13
PERTES COURS SUR TITRES REALISEES	-77 109 521.09	-804 055.69	-76 305 465.40
PERTES CHANGE SUR TITRES REALISEES	-27 678 837.06	-3 286 005.03	-24 392 832.03
PERTES SUR CONTRATS REALISEES	-2 105 656.52	-1 619 482.80	-486 173.72
PERTES SUR CONTRATS NON REALISEES	-89 184.64	-1 479 150.90	1 389 966.26
PERTES COURS SUR TITRES NON REALISEES	-715 676.35	-771 326.13	55 649.78
PERTES CHANGE SUR TITRES NON REALISEES	-2 597 515.33	236 065.02	-2 833 580.35
PERTES CHANGE REALISEES	-36 397.98	0.00	-36 397.98
INTERETS ET DIVIDENDES NON REALISES	-11 907.39	-69 383.27	57 475.88
FRAIS COURTAGE ET HONORAIRES	-1 199 082.71	-1 689 043.67	489 960.96
CHARGES DE PATRIMOINE MOBILIER	-111 543 779.07	-9 482 382.47	-102 061 396.60
RESULTAT DU PATRIMOINE MOBILIER	11 049 311.28	30 673 762.75	-19 624 451.47
PRODUITS DES IMMEUBLES	3 057 846.40	2 806 704.05	251 142.35
PRODUITS DU PATRIMOINE IMMOBILIER	3 057 846.40	2 806 704.05	251 142.35
CHARGES IMMEUBLES	-831 960.60	-1 017 965.10	186 004.50
IMPOTS IMMEUBLES	-134 568.30	-101 081.95	-33 486.35
IMPOTS SCEA FERME DE LA BERGERIE	-26 107.64	-25 694.00	-413.64
CHARGES DU PATRIMOINE IMMOBILIER	-992 636.54	-1 144 741.05	152 104.51
RESULTAT DU PATRIMOINE IMMOBILIER	2 065 209.86	1 661 963.00	403 246.86

Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain - fph
Chavannes-près-Renens

COMPTE DE RESULTAT

(exprimés en francs suisses)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>variation</u>
PRODUITS OPERATIONS DE GESTION EUR	1 164.72	953.33	211.39
VARIATION ENGAGEMENTS ACTIONS FPH A VENIR	-1 974 025.30	-1 892 272.00	-81 753.30
DISSOLUTION PROVISION PRÊT ECOSITE	0.00	112 614.00	-112 614.00
	-1 972 860.58	-1 778 704.67	-194 155.91
ACTIONS EXTERNES	-7 126 598.99	-7 080 737.27	-45 861.72
ACTIONS DIRECTES FRANCE	-711 514.25	-543 289.19	-168 225.06
ACTIONS DIRECTES SUISSE	-542 758.59	-498 362.96	-44 395.63
HONORAIRES ET PRESTATIONS	-379 903.87	-358 690.12	-21 213.75
MISE EN ŒUVRE DES BUTS DE LA FONDATION	-8 760 775.70	-8 481 079.54	-279 696.16
FRAIS FINANCIERS	-5 644.26	-10 694.71	5 050.45
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-851 828.90	-1 040 146.79	188 317.89
FRAIS FINANCIERS, AMORTISS. ET PROVISIONS	-857 473.16	-1 050 841.50	193 368.34
DIFFERENCES DE CHANGE (GENERAL)	-86 848.31	1 138 380.66	-1 225 228.97
DIFFERENCES DE CHANGE (GENERAL)	-86 848.31	1 138 380.66	-1 225 228.97
BENEFICE / (-) PERTE DE L'EXERCICE	1 436 563.39	22 163 480.70	-20 726 917.31

Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain - fph
Chavannes-près-Renens

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

(exprimés en francs suisses)

	2025	2024
EUR - UNE EUROPE RESILIENTE	421 996.50	463 184.80
ALI - SYSTEMES ALIMENTAIRES	713 404.70	735 521.45
TER - LES TERRITOIRES	972 001.25	806 897.70
EKO - ECONOMIE ECOLOGIQUE	1 091 789.40	1 228 312.80
TEC - DEMOCRATIE TECHNIQUE	707 966.20	534 647.00
FIL - REGULATION DES ENTREPRISES	702 897.01	875 872.50
DEM - DEMOCRATIE ET ETAT	923 402.45	811 598.60
MOV - MOUVEMENTS	574 840.56	698 346.40
ENE - ENERGIE ET CLIMAT	458 920.75	436 616.00
EDI - DOSSIER THEMATIQUE	27 882.30	28 163.70
COMMUNICATION ET APPUI AUX ACTEURS	531 497.87	461 576.32
ACTIONS EXTERNES	7 126 598.99	7 080 737.27
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES EUR	347 836.38	325 723.22
CHARGES DE COPROPRIETE EUR	13 640.40	11 913.35
FRAIS D'ENTRETIEN DES LOCAUX EUR	95 781.74	97 664.88
FRAIS D'ADMINISTRATION EUR	238 268.06	85 526.77
FRAIS DE MISSIONS EUR	15 987.67	22 460.97
ACTIONS DIRECTES FRANCE	711 514.25	543 289.19

Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain - fph
Chavannes-près-Renens

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

(exprimés en francs suisses)

	2025	2024
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES CHF	401 522.25	374 335.20
LOCATION LOCAUX CHF	41 960.00	39 242.90
FRAIS D'ENTRETIEN DES LOCAUX CHF	12 142.65	3 926.05
FRAIS D'ADMINISTRATION CHF	44 741.68	56 714.36
FRAIS DE MISSIONS CHF	42 392.01	24 144.45
ACTIONS DIRECTES SUISSE	542 758.59	498 362.96
HONORAIRES ET PRESTATIONS EUR	113 144.04	63 534.36
HONORAIRES ET PREST. DE SERVICES	266 759.83	295 155.76
HONORAIRES ET PRESTATIONS	379 903.87	358 690.12
FRAIS DE BANQUE DIVERS CHF	944.00	6 267.11
FRAIS DE BANQUE VERSEMENTS EUR	3 819.45	3 634.27
FRAIS DE BANQUE EUR	880.81	793.33
FRAIS FINANCIERS	5 644.26	10 694.71
AMORTISSEMENT S/IMMOBILISATIONS EUR	9 127.65	4 989.52
AMORTISSEMENT TRANSFORMATIONS CHAVANNES	149 999.00	350 000.00
AMORTISSEMENT TRAVAUX EXTERIEURS GENEVE	103 000.00	103 000.00
AMORTISSEMENT TRAVAUX LA BERGERIE	386 981.00	387 575.72
AMORTISSEMENT TRAVAUX SAINT-SABIN	188 805.50	189 106.55
AMORTISSEMENT MATERIEL BUREAU LAUSANNE	13 915.75	5 475.00
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	851 828.90	1 040 146.79
BENEFICES/PERTES DE CHANGE NON REALISES (GENERAL)	-86 848.31	1 138 380.66
DIFFERENCES DE CHANGE (GENERAL)	-86 848.31	1 138 380.66

Nos adresses

LAUSANNE

Vortex
Route de Praz-Véguet 29,
BP 907 CH - 1002 Chavannes-près-Renens
tél: +41(0) 21 342 50 10

PARIS

38, rue Saint-Sabin 75011 Paris
tél: + 33(0) 1 43 14 75 75

LA BERGERIE DE VILLARCEAUX

95710 Chaussy
tél: + 33(0) 1 34 67 08 80
site internet: www.bergerie-villarceaux.org
email: contact@bergerie-villarceaux.org